



# interliaisons

## Deux notes *très* importantes

**FÉVRIER  
2011  
N° 62**

**Une sur l'appel aux personnalités concernant la perte d'autonomie**

**L'autre concernant l'action sur le pouvoir d'achat avec la perspective du 17 MARS**

### Les permanences de l'UCR-CGT

**Du 1<sup>er</sup> au 3 mars**      Gillet-Collard Claude      Lorreyte Lucien

**Du 8 au 10 mars**      Bron Huguette      Lefèvre Jacques

Contact : **01 48 18 87 52** ou **01 48 18 32 11** • En cas d'absence : **le 01 48 18 87 56**

Février 2011						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28						

- 2, 3 et 4 : FORMATION SYNDICALE DES MEMBRES DE LA CE
- 8 : 9h - Bureau de l'UCR
- 17 : 9h/16H.30 - CE de l'UCR
- 24 : 9h - Bureau de l'UCR

Mars 2011						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

- 8 : 9h - Bureau de l'UCR
- 22 : 9h - Bureau de l'UCR
- 17 : Actions, initiatives revendicatives
- 29 : Journée d'étude de l'UCR sur la sécurité
- 31 : Journée d'étude de l'UCR sur la sécurité

# Note

*Extrait de la note des UCR*

## Perte d'autonomie

*L'appel aux personnalités a été approuvé par l'ensemble des UCR, sauf FO.*

**Les conditions de l'appel ont été fixées : C'EST BIEN UN APPEL DE PERSONNALITÉS (gérontologues, sociologues, démographes...) nominatifs, qui exclut les partis politiques, les organisations ou organismes divers, ainsi que**

**les associations.** *Dès que nous aurons un certain nombre de signatures, nous le publierons dans la presse.*

**Interliaisons**



# **Appel de personnalités**

## **L'aide à l'autonomie doit relever de la solidarité nationale !**

Promise depuis 2007, mais sans cesse repoussée, la réforme de la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées est à l'ordre du jour. En choisissant de ne l'aborder que pour les personnes âgées, ce que nous regrettons, le gouvernement stigmatise une population. La vieillesse ne doit-elle pas être envisagée comme une chance pour toute la société plutôt qu'en termes de contraintes et de charges ?

Il y a perte d'autonomie lorsqu'une personne du fait de la limitation de ses capacités motrices, psychiques ou sensorielles rencontre des obstacles dans sa vie quotidienne. Des mesures de compensation doivent permettre d'intégrer tous les individus dans la société avec une liberté de leur parcours de vie. Ce risque concerne tout le monde, quel que soit l'âge, même s'il se concrétise plutôt dans le grand âge. Le nombre de personnes concernées est appelé à augmenter. Ce n'est pas en soi une catastrophe, mais le résultat des progrès scientifiques, techniques et sociaux qui contribuent aussi à allonger la durée de vie sans handicap.

Les dispositifs actuels ne peuvent pas apporter une réponse adaptée à la perte d'autonomie, tant du point de vue des structures que des financements. La réforme doit viser à les améliorer et mieux les coordonner tout en assurant le financement à long terme, ce qu'assurance privée et recours sur succession ne pourront pas remplir.

Nous sommes particulièrement attachés aux principes ayant guidé la création de la Sécurité sociale, à savoir : un accès universel aux prestations et une égalité de traitement pour tous quel que soit l'âge, ce qui passe nécessairement par la solidarité nationale. L'aide à l'autonomie s'inscrit parfaitement dans ces fondements : « faire face aux aléas de la vie de la naissance à la mort ». Elle passe par une réponse publique et par une gestion collective et solidaire dont le financement doit s'appuyer sur de nouvelles ressources et découler d'un engagement fort de l'Etat.

Nous, signataires de cet appel, engageons chacun et chacune à prendre sa part dans un grand débat national et à s'exprimer sur ce choix de société.

**Nom, prénom :**

Signature :

**Responsabilité :**

*Appel à l'initiative des organisations syndicales de retraités :*

*CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, UNSA-Retraité, FGR FP*



## Note aux organisations de l'UCR

Aux UFR et USR

À la Commission exécutive de l'UCR

### 2011, Pouvoir d'achat, on ne lâche rien !

Suite au comité général et à la conférence téléphonique des 14 et 15 février 2011, la commission exécutive de l'UCR a décidé une journée d'action nationale, le 17 mars 2011, sur le thème du pouvoir d'achat. La perte d'autonomie, en plein dans l'actualité, doit pouvoir être abordée dans le cadre du pouvoir d'achat. Au-delà de la décision prise, il nous semble nécessaire de préciser plusieurs points importants et le plan de travail nécessaire pour que cette journée soit une réussite et que les revendications soient lisibles dans la période.

La Commission exécutive a souligné qu'il fallait décider de formes d'action adaptée aux départements. Le 17 mars doit se concevoir comme la continuité des décisions prises au comité général, à savoir 1 000 points de rencontre avec les retraités où seront liées revendications et syndicalisation. Le lien territoires/professions est un élément de la réussite

Le contexte unitaire dans la période est compliqué au niveau national, tant pour les confédérations que pour les UCR. Mais, il peut exister des possibilités unitaires dans les territoires et les professions. Sachons utiliser toutes les potentialités afin de rencontrer, rassembler le maximum de retraités ce jour là.

La commission exécutive propose donc :

- 1) Une conférence de presse nationale pour le lancement de cette journée et la populariser en présence de Bernard Thibault,
- 2) Des conférences de presse en territoires afin de faire connaître la journée du 17 et les revendications des retraités.
- 3) D'utiliser les 1000 points de rencontres pour préparer et impulser l'initiative, en y associant une action chaque fois que c'est possible ;
- 4) De diffuser largement le tract Pouvoir d'achat, la motion ARCCO et AGIRC,... sans oublier de faire parler les murs (des affiches sont à votre disposition),
- 5) Le 17 mars, diversifier les initiatives en fonction du terrain : mettre en place des points de rencontre là où ce n'est pas encore fait, décider de délégation en Préfecture au Medef, de remise de motion, de manifestation ou rassemblement là où nous sommes prêts... Les formes sont à décider avec les sections de retraités.

Ce que nous voulons c'est une CGT visible le 17 mars, pour se faire entendre et gagner une véritable revalorisation des pensions de retraite, ainsi que le rattrapage que nous exigeons depuis de nombreux mois.

Dans ce dossier retraite, nous pouvons inclure le dossier perte d'autonomie, sous l'angle du coût pour les retraités et les familles, insupportable actuellement dans la plupart des cas, voire pire si les velléités gouvernementales voyaient le jour.

**Ne pas oublier de faire remonter vos informations, coupure de presse...**

La préparation a débuté avec nos 1 000 rencontres, qu'il faut poursuivre : nous ne pouvons compter que sur nous-mêmes. La CGT ne peut être absente de l'agenda social. Bouger, revendiquer, peut changer la donne et les décisions qui seront prises le 1<sup>er</sup> avril prochain par le gouvernement en terme de revalorisation des pensions et retraites.

Pour l'UCR, il n'est pas question d'observer une quelconque trêve sociale ! Ne laissons pas à d'autres le terrain du social, mêlons-nous de nos affaires, soyons offensifs.

Montreuil, le 19 février 2011

